

Epidémie d'infection à virus de l'hépatite A chez les HSH

Situation épidémiologique

Risque

Procédure

Update juin 2017

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE GLOBALE

Dans plusieurs pays européens, depuis juin 2016, une épidémie d'hépatite A, majoritairement chez des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), est observée avec plus de 1500 cas confirmés et 2660 cas probables ou possibles*. Chez les 1500 cas pour lesquels une analyse de l'ARN du virus a été réalisée, seul le génotype IA a été identifié avec au moins 3 souches différentes impliquées parmi les groupes de cas, de différentes séquences. Des groupes de cas ont été observés dans 16 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovénie et Suède.

Entre juin 2016 et juin 2017, aussi bien en Wallonie, qu'à Bruxelles et en Flandre, on dénombre 42 cas confirmés, 110 cas probables et 94 cas suspects parmi des hommes*.

Tendance épidémiologique en Belgique jusqu'en 2015 : <https://epistat.wiv-isp.be/>

RISQUE POUR LA BELGIQUE

Risque

Le risque actuel est lié aux pratiques sexuelles à risque chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et à leurs contacts. La participation à des événements de masse organisés pour ce groupe de personnes augmente le risque de transmission.

Si le risque est actuellement principalement limité à ce groupe de personnes, il faut toutefois noter que la prévalence de l'hépatite A en Belgique diminue ce qui rend possible la survenue de groupes de cas ou d'épisodes épidémiques parmi les personnes non vaccinées.

Recommandations

Prévention :

Les groupes à risque pour l'infection à virus de l'hépatite A sont connus et il est recommandé qu'ils soient vaccinés. Le groupe des HSH en fait partie.

Mesures pour un patient :

Le respect des mesures d'hygiène de base doivent être strictement appliquées par un patient qui souffre d'hépatite A et des mesures de protection lors de rapports sexuels (ex. : utilisation de préservatifs, lavage des mains avant et après le rapport sexuel,...).

Lors de la consultation, vérifier l'existence d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Déclarer le cas auprès des services de santé de entités fédérées afin que

- Les mesures à l'égard des contacts du patient puissent être prises (ex. : test pour l'hépatite A, vaccination, ...)
- L'écartement professionnel en cas de profession à risque (ex. : secteur Horeca, agro-alimentaire, personnel soignant, ...)
- ...

Plus d'informations

- Conseil supérieur de la Santé : avis pour la vaccination des adultes contre l'hépatite A: <http://www.health.belgium.be/nl/advies-8815-vaccinatie-volwassenen-hepatitis>
- Hepatitis A outbreak in the EU/EEA mostly affecting men who have sex with men, [Third update, 28 June 2017](#)

PROCEDURE

L'infection à virus de l'hépatite A est **une maladie à déclaration obligatoire** car nécessite la prise de mesure afin d'éviter la survenue de cas secondaire dans l'entourage du patient et parmi toutes personnes avec lesquelles il a été en contact.

Suspicion clinique

La confirmation du diagnostic d'infection par le virus à hépatite A peut être réalisée par tout laboratoire.

La Belgique dispose d'une capacité de génotypage des souches de virus de l'hépatite grâce au Centre National de Référence 'Hépatite'. L'analyse peut se réaliser à partir d'un prélèvement salivaire et de sérum en même temps. Voir les lignes de conduite sur le site des CNR.

La prescription du génotypage est indiquée par le médecin inspecteur des entités fédérées (voir contact ci-dessous) dans le cadre de la gestion du risque de santé publique.

CNR Hépatite

Dr. Vanessa Suin

T +32(0)2 373 31 11

Imm@wiv-isp.be

Vanessa.suin@wiv-isp.be

Veronik.hutse@wiv-isp.be

https://nrchm.wiv-isp.be/nl/ref_centra_lab/hepatitis/default.aspx

Contact

Les médecins inspecteurs en charge de la surveillance des maladies infectieuses sont disponibles pour toute question complémentaire:

- **Région wallonne et Communauté germanophone** : 071/205.105
- **Région Bruxelles Capitale** : 0478/77.77.08
- **Flandre** : Heures ouvrables :
 - Antwerpen : 03/224.62.04
 - Limburg : 011/74.22.40
 - Oost-Vlaanderen : 09/276.13.80
 - Vlaams-Brabant : 016/66.63.50
 - West-Vlaanderen : 050/24.79.00Hors heures ouvrables : 02/512.93.89